



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 8 février 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 2 février 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau (jusqu'à 21h36), Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic (arrivé à 21h16), Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Patrick Vaineau (jusqu'à 22h30), Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

Patrick Tanguy a donné pouvoir à Michaël Quernez
Brigitte Conan a donné pouvoir à Danièle Kha
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Yvette Metzger a donné pouvoir à Eric Alagon
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Cécile Peltier (à partir de 21h36)
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant (jusqu'à 21h16)
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Jean-Pierre Le Moing (à partir de 22h30)

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

23. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Exposé :

De récentes dispositions règlementaires ainsi que des mouvements de personnel entraînent une modification du tableau des effectifs

1/ Le décret 2016-596 du 12 mai 2016 met en place le PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) : l'organisation des carrières et les échelles de rémunération sont ainsi modifiées.

S'agissant de la catégorie C, les quatre anciennes échelles de rémunération E3, E4, E5 et E6 sont désormais remplacées par trois échelles de rémunération : C1, C2 et C3.

Les cadres d'emplois et emplois de catégorie C suivants sont concernés:

- Adjoint administratifs territoriaux ;
- Adjoint territoriaux d'animation ;
- Opérateurs territoriaux des APS ;
- Adjoint techniques territoriaux ;
- Adjoint techniques territoriaux des établissements d'enseignement ;
- Adjoint territoriaux du patrimoine ;
- Agents sociaux territoriaux, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;
- Auxiliaires de soins territoriaux ;
- Auxiliaires de puériculture territoriaux ;
- Agents de police municipale (le texte n'a pas encore été publié)
- Gardes champêtres.

Il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs afin d'intégrer les nouvelles dispositions réorganisant la carrière de la catégorie C en trois grades :

- Adjoint
- Adjoint principal 2^{ème} classe
- Adjoint principal 1^{ère} classe

2/ Il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs, dans le cadre de trois recrutements :

- Un poste de technicien territorial mis à disposition le SITER
- Un poste d'ingénieur principal suite au recrutement du directeur du développement urbain
- Un poste d'adjoint technique pour le recrutement d'un maçon à la régie.

Proposition :

Après avis du Comité technique émis le 24 janvier 2017, il est en conséquence proposé au Conseil municipal :

- de modifier le tableau des effectifs afin d'intégrer les nouvelles dispositions réorganisant la carrière de la catégorie C en trois grades :
 - Adjoint
 - Adjoint principal 2^{ème} classe
 - Adjoint principal 1^{ère} classe
- de créer les 3 postes suivants :
 - Un poste de technicien territorial mis à disposition le SITER
 - Un poste d'ingénieur suite au recrutement du directeur du développement urbain
 - Un poste d'adjoint technique pour le recrutement d'un maçon à la régie.

Avis favorable de la Commission Ressources Humaines du 20 janvier 2017

P.J. : Tableau des effectifs

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité (7 abstentions).



**Le MAIRE,
Michael QUERNEZ.**